

**Sujet national pour l'ensemble des centres de gestion organisateurs du concours**

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE D'ATTACHE TERRITORIAL  
DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

**Spécialités archéologie, archives, inventaire, musées  
COMMENTAIRE PORTANT SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL RELATIF AUX  
CIVILISATIONS EUROPEENNES**

**SESSION 2010**

Durée : 4h00  
Coefficient : 3

Commentez le texte suivant :

« On pourrait croire que le patrimoine (...) navigue désormais en eaux calmes. Un service plus que cent cinquantaire avec sa légende dorée, ses saints et ses martyrs, une doctrine si bien équilibrée qu'elle peut répondre à toutes les contradictions, une appellation rassembleuse et unanimiste, que peut-on attendre de plus ? N'y a-t-il pas un accord global sur l'intérêt de la protection et de l'entretien d'édifices considérés comme historiques, comme biens et honneur de la nation ? Les progrès du savoir, l'élargissement des curiosités, la constitution même d'un service spécialisé dans l'inventaire et l'analyse de ces monuments et objets promis à un destin patrimonial ne donnent-ils pas la sécurité intellectuelle ? Les architectes-chirurgiens chargés d'opérer sur le front des ruines sont assistés d'un véritable service de santé monumentale. L'utilisation des techniques à la fois les plus éprouvées, les plus modernes est le gage du succès opératoire. Quand on a pour soi l'esprit public et le consentement des grandes foules, celles qui adhèrent avec leurs pieds, quitte à raviner les parquets de Versailles, quand les politiques accompagnent le mouvement, quand on restaure au garde-à-vous le Parlement brûlé de Rennes comme autrefois la cathédrale bombardée de Reims, tout cela n'annonce-t-il pas la fin de l'histoire, l'histoire des combats pour la sauvegarde et la restauration ? Nous savons qu'il faut protéger ; nous savons comment il faut le faire ; nous savons avec qui on peut agir. Quand on compare nos temps aux fabuleux moments que connurent Alexandre Lenoir ou Mérimée, comment n'aurait-on pas le sentiment d'un progrès continu ? Entre le patrimoine selon le début du XIXe siècle et celui des années 2000, n'y a-t-il pas la différence qui sépare les casseurs de pierres à la Courbet et le pousseur de nos écrans quotidiens ? Cela est vrai et faux.

(...) La prise en compte par l'Etat, la progressive transformation des premiers héros de la sauvegarde des monuments en placides administrateurs et agents policés peuvent sembler avoir repoussé ces temps fondateurs dans le mythe. S'il y eut au début des combats, dignes de ceux livrés par les dieux contre les géants, on est enfin passé de l'épique au prosaïque, du drame exceptionnel à l'heureuse médiocrité de la gestion quotidienne. Répétons-le, il n'en est rien. La commotion est le vrai rythme de la vie patrimoniale. Même si le volcan semble s'assoupir, l'explosion est latente. On peut encore détruire ; on détruit toujours Cluny. Les Halles parisiennes sont restées dans la mémoire des grands et proches malheurs apparemment imparables.

(...) De même ne faut-il pas fermer l'oreille à ces grincements de dents qui accompagnent continûment la salvatrice entreprise de restauration même. Le patrimoine, depuis ses débuts, vit deux combats entrelacés, aussi violents l'un que l'autre : celui pour éviter la suppression pure et simple du monument déjà en péril, celui pour éviter sa défiguration par restauration. Le médecin semble en effet aussi redouté qu'un meurtrier. Le thème récurrent, de Montalembert à Ruskin et pourquoi pas à Momus, est que le vandalisme des restaurations vaut celui des destructions. (...)

(...) La révolution dernière du patrimoine est dans la suppression de la hiérarchie des ordres. La cathédrale vaut la tannerie. Dans le nouveau muséum patrimonial toutes les espèces ont droit à la même présence, au côté à côté sur le rayonnement, à condition de mériter leur dignité de modèle et tête de série, de pouvoir servir de référence. La qualité a conservé en fait ses légitimes droits mais au sein des catégories et sans prétendre bousculer les voisins. La restauration elle aussi a fait sa crise écologique. Liberté ou libertinage ? Devant cet encyclopédisme ou papillonnage de la curiosité, l'argument du bon goût, l'arbitrage du beau sont devenus aussi inefficaces qu'incongrus. Aussi l'invocation de la quantité a-t-elle succédé à celle de la qualité. Les réfractaires, n'osant plus faire appel à l'esthétisme, mettent en avant l'affreux spectre du trop : trop d'édifices et objets protégés dans trop de genres différents ne risquent-ils pas d'assécher les financements possibles, de fossiliser la création, d'étouffer le paysage ? Un monstre est apparu, celui du tout-patrimoine, comme si le risque était désormais de vivre dans une sorte de musée de surgelés, où tout serait conservable et conservé. Le patrimoine serait ainsi entré dans un univers de science-fiction où les nouveaux Taylor se promèneraient dans une forêt d'édifices cryogénisés. Le rôle de la fiction est de faire peur, non d'être prise au mot. Tant que l'homme restera l'homme, il sera mortel, fût-il sûr d'obtenir son centenariat. La disparition accompagne la vie, et l'on peut faire confiance au génie humain et à sa capacité de destruction pour être sûr que plus de kilomètres d'archives seront brûlés qu'entreposés, que les bulldozers ne cesseront d'avancer et les plus hautes tours d'implorer. La suppression est la règle, puisqu'elle libère la place pour le neuf, c'est-à-dire pour la vie. Le tout-patrimoine a surtout pour rôle de faire peur et de modérer les enthousiasmes. En revanche l'élargissement de la curiosité patrimoniale est aussi banal et heureux que la propagation du savoir, la démocratisation des enseignements, la mondialisation des connaissances. »

Extrait de : A l'aube du troisième millénaire, Bruno Foucart, in " *Des Monuments historiques au Patrimoine du XVIIIe siècle à nos jours, ou les égarements du cœur et de l'esprit* ", Françoise Bercé, éditions Flammarion, Série Art-Histoire-Société, 2000.

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**